



Complément de la plaquette commerciale, ce document est un élément essentiel de votre entrée en relation avec CRYSTAL MOBILITY. Il résume toutes les informations légales que votre conseiller doit vous communiquer lors de votre premier entretien.

PRÉSENTATION DE CRYSTAL MOBILITY

CRYSTAL MOBILITY est une Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 28 580 EUR - RCS Montpellier 491 144 150, dont le siège social est situé au :
939, rue de la Croix Verte - 34090 Montpellier
Tél +33 1 42 56 16 41 - relation@crystal-mobility.com,
représentée par Monsieur Bruno NARCHAL, Directeur Général.

STATUTS RÉGLEMENTÉS ET AUTORITÉ DE CONTRÔLE

CRYSTAL MOBILITY est enregistrée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'ORIAS, (www.orias.fr) sous le N°07 008 939 au titre de l'activité suivante :

> **Intermédiaire en assurance (IAS)**, en qualité de courtier catégorie « b » au sens de l'article L.520-1 II 1 du Code des Assurances.

L'activité d'IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr

CRYSTAL MOBILITY exerce également en libre prestation de service (LPS) au sein de l'EEE.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

CRYSTAL MOBILITY dispose, conformément aux exigences du code des assurances d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de CGPA (n° police 53 009).

LIENS CAPITALISTIQUES ET PARTENAIRES

Liens capitalistiques :

Le capital de CRYSTAL MOBILITY est détenu en totalité par la société GROUPE CRYSTAL. Elle ne détient pas directement ou indirectement plus de 10 % du capital d'une compagnie d'assurance partenaire. CRYSTAL MOBILITY tient à votre disposition sur simple demande le nom des compagnies et partenaires, avec lesquels elle a signé un accord.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser votre réclamation au service clientèle de CRYSTAL MOBILITY :

939, rue de la Croix Verte - 34090 Montpellier
Tél +33 1 42 56 16 41 - relation@crystal-mobility.com

CRYSTAL MOBILITY s'engage à accuser réception dans un délai de 10 jours ouvrables et y apporter une réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation, sauf circonstances particulières justifiées.

Vous pouvez également saisir :

> **LA MÉDIATION DE L'ASSURANCE** - À l'attention du médiateur
TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09.

INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service clientèle de CRYSTAL MOBILITY.